



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 567-2023 VISANT LA CRÉATION D'UN
FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE
ÉLECTION ET AFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Tony Côté, conseiller, que sera déposé, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

Copie conforme (sous réserve des approbations)
donnée à Hébertville le 17 octobre 2023

Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier